

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 42 (1980)
Heft: 14

Rubrik: Exécution de travaux aux explosifs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exécution de travaux aux explosifs

Cours prévus pour l'obtention des certificats A et B (voir aussi le no 10/80, p. 446).

Comme on le sait depuis le 1er juin 1980, les explosifs ne peuvent être vendus au public que sur présentation de bons d'acquisition (on peut se procurer des renseignements plus complets auprès de l'administration cantonale compétente). Jusqu'au 31 mai 1983, au plus tard, toute personne qui s'occupe de travaux aux explosifs devra être en possession d'une autorisation correspondante accordée après avoir pas-

sé un examen prescrit. Il est toutefois conseillé de participer déjà maintenant aux cours organisés en commun par l'Association pour la sylviculture et des organisations paysannes. (Voyez également le fascicule 9/80 de «Technique Agricole».)

Cours permettant d'obtenir le certificat A (pour travaux aux explosifs plus simples concernant surtout l'agriculture).

Cours d'une durée de 2½ jours (frais de cours Frs. 375.— y compris les frais de logement et de nourriture).

Programme des cours:

Désignation des cours	Dates	Endroits
1980	A 5 3.11.80 — 5.11.80	Därligen BE
	A 6 5.11.80 — 7.11.80	Därligen BE
	A 7 24.11.80 — 26.11.80	Suisse romande (en français)
	A 8 26.11.80 — 28.11.80	Suisse romande (en français)
	A 1 9. 3.81 — 11. 3.81	Région Thurgovie / Schaffhouse
	A 2 11. 3.81 — 13. 3.81	Région Thurgovie / Schaffhouse
1981	A 3 23. 3.81 — 25. 3.81	Suisse du nord-ouest
	A 4 25. 3.81 — 27. 3.81	Suisse du nord-ouest
	A 5 6. 4.81 — 8. 4.81	Oberland saint-gallois
	A 6 8. 4.81 — 10. 4.81	Oberland saint-gallois

L'examen durera une demi-journée et aura lieu à une date ultérieure.

Cours permettant d'obtenir le certificat B (pour travaux aux explosifs plus difficiles).

Cours d'une durée de 5 jours
(frais de cours frs. 875.— y compris logement et nourriture).

Programme des cours

Désignation des cours	Dates	Endroit
1980 B 2	20.10.80 – 24.10.80	Mols SG
B 3	27.10.80 – 31.10.80	Suisse romande (en français)
1981 B 1	27. 4.81 – 1. 5.81	Mols SG
B 2	18. 5.81 – 22. 5.81	Mols SG

Durée des examens: Une journée dans la semaine allant du 22.6.81 au 26.6.81. L'endroit n'a pas encore été déterminé.

Le nombre des participants aux cours sera limité. Vous pourrez vous procurer des for-

mulaires d'inscription auprès de l'
Association suisse d'économie forestière
«Travaux aux explosifs»